

La Gestion de l'eau entre Israël et les Territoires Palestiniens

Opportunités et Limites pour la Coopération

par Alexandre Pitot,

étudiant à l'IPRIS

Introduction

La Palestine a dès le départ été confrontée à des préoccupations hydrauliques. Ainsi dès le 2 Novembre 1917, date de la déclaration de Balfour promettant aux juifs l'établissement d'un foyer national juif en Palestine, le Président de l'Organisation Sioniste Mondiale, Chaïm Weizmann, écrit une lettre au Premier ministre britannique, en 1919, pour élargir les frontières de la Palestine notamment au Nord. Les frontières proposées comprennent Israël, mais aussi Gaza, la Cisjordanie, le plateau du Golan et des parties du Liban, de la Syrie et de la Jordanie. Chaïm Weizmann a bien compris l'importance de l'eau dans la région : « tout l'avenir économique de la Palestine dépend de son approvisionnement en eau pour l'irrigation et pour la production d'électricité » (Mansour, 2003). Pour Weizmann, l'alimentation en eau doit provenir du Mont Hermon, du Jourdain et du fleuve Litani.

Un deuxième exemple montre que l'eau est, dès le départ, une des plus grandes préoccupations des sionistes. Ils invitent, en 1923 et 1927, Elwood Mead, acteur du développement hydraulique des américains, à venir en Palestine. Mead donnera notamment des indications pour irriguer le Néguev. Il critiquera également, « en off », la façon dont les juifs utilisent l'eau sans tenir compte des réalités du terrain (Mansour, 2003).

Dès 1953, des conflits apparaissent entre Israël et les Etats frontaliers. L'Etat hébreu commence à détourner l'eau du Jourdain provoquant les critiques des Nations unies et la plainte de la Syrie. Suite à la guerre des Six Jours, du 5 au 10 Juin 1967, Israël occupera la Cisjordanie, Gaza et les hauteurs du Golan, ce qui lui donnera accès aux ressources en eau. L'occupation du plateau du Golan permet à Israël de détourner une partie du fleuve Litani. Israël ne quittera la région qu'en 2000, suite à la résistance du Hezbollah.

Dès le départ, l'eau fut donc un enjeu stratégique pour les Israéliens. Cet enjeu est notamment guidé par le mode de vie des israéliens, le projet sioniste de « faire reverdir le désert » et le recours à une agriculture très consommatrice en eau. Le fait que l'eau soit un bien stratégique permet à l'Etat hébreu de justifier la prise de toutes les mesures nécessaires à la satisfaction des besoins en eau israéliens. L'eau étant un bien divisible et un jeu à somme nulle, cette politique se fait au détriment des populations voisines et en particulier des Palestiniens. L'asymétrie des forces en présence ne permet pas aux Palestiniens de répondre à leurs propres besoins en eau. Cette asymétrie est renforcée par la radicalisation des dirigeants politiques tant du côté palestinien que du côté israélien. Dans ce contexte, comment l'émergence d'une coopération entre Israël et la Palestine pour la gestion de l'eau est-elle possible ?

Ce travail tentera de répondre à cette question en décrivant la politique israélienne dans le domaine de l'eau dans une première partie, puis en faisant un état des lieux de la gestion de l'eau entre les Territoires palestiniens et Israël dans une deuxième partie. La dernière partie essaiera de dresser un panorama des opportunités et des limites pour la coopération dans la gestion de l'eau.

Dans cette étude, l'eau, dans les Territoires palestiniens et Israël, sera traitée dans un cadre général. Les cas de coopération locale ne seront pas étudiés même si ceux-ci peuvent constituer une base au développement de la coopération. Les études et analyses traitant des relations entre Israël et les Territoires palestiniens sont bien souvent partisans et plus

encore lorsqu'il s'agit de la gestion de l'eau. L'auteur tentera de rester objectif dans la rédaction de ce travail.

I. La politique hydraulique israélienne

Les carrières des cadres dirigeants des sociétés israéliennes touchant à la gestion de l'eau, comme Netafim, Tahal ou Mekorot, témoignent que l'eau est un enjeu en termes de sécurité stratégique pour l'Etat hébreu. En effet la plupart des dirigeants de ces sociétés sont issus des cercles militaires, services de sécurité ou ont une forte culture internationale. L'objectif pour Israël, dans le domaine de l'eau, est de sécuriser son approvisionnement, développer de nouvelles technologies et promouvoir à l'étranger le savoir-faire israélien. L'eau est bien un enjeu stratégique (Galland, 2008). Le fait que Mekorot, la compagnie de gestion de l'eau israélienne, soit un monopole d'Etat renforce cette idée.

Chaque année, le déficit hydrique d'Israël se creuse un peu plus puisque la consommation annuelle, 3 milliards de m³, dépasse les réserves renouvelables estimées, 2,4 milliards de m³¹. La surexploitation de l'eau par Israël renvoie au projet sioniste de faire reverdir le désert (Meyer, Ossipow, 2008). Le secteur de l'agriculture consomme à lui seul environ 70% de l'eau distribuée. Cette forte part de l'agriculture dans la consommation d'eau s'explique notamment par la recherche d'autosuffisance alimentaire pour un Etat qui se sent encerclé par des Etats ennemis. Cette autosuffisance alimentaire apparaît de plus en plus inaccessible, du fait, notamment, de l'augmentation de la population israélienne. Cette augmentation de la population couplée à un mode de vie souvent occidental augmente encore les pressions sur l'eau, d'autant qu'Israël reste un territoire aride.

Les principales ressources en eau israéliennes sont le lac de Tibériade² traversé par le Jourdain, les aquifères de Judée-Samarie³ sous la Cisjordanie et les aquifères situés sous la bande de Gaza. Toutes ces sources sont surexploitées et les aquifères de Gaza sont, de plus, menacés par la salinisation, due à l'intrusion d'eau de mer dans la nappe.

Cette pression sur les ressources en eau et l'augmentation de ses besoins poussent Israël à rechercher des ressources alternatives au premier rang desquelles le dessalement et la réutilisation des eaux usées. Ainsi l'Etat hébreu possède sur son sol 31 stations de dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre opérationnelles (Galland, 2008). L'objectif est d'atteindre 400 millions de m³ d'eau dessalée par an en 2013. Israël s'est également engagé dans le développement de programmes de réutilisation des eaux usées comme par exemple à Tel-Aviv ou Haïfa. Actuellement, Israël produit 270 millions de m³ d'eau par an par son système de réutilisation. Cela lui permet de couvrir une partie des besoins de son agriculture. Israël est, de loin, le premier pays mondial dans ce domaine (Galland, 2008). Malgré les efforts mis en œuvre pour développer de nouvelles technologies et la mise en place de politiques d'économie de l'eau, l'augmentation de ses besoins va sans doute pousser Israël à rechercher des solutions en dehors de ses frontières.

¹ Les chiffres varient selon les sources mais l'ordre de grandeur entre la consommation et les ressources reste plus ou moins le même.

² Egalement appelé Mer de Gallilée

³ Ou aquifères de montagne.

Certains analystes justifient l'intervention d'Israël au sud Liban en 2006 par une quête vers la rivière Litani qui possède un débit annuel de 920 millions de m³ par an. L'idée serait de prolonger les eaux du Litani jusqu'au lac Tibériade. Ces analyses renvoient aux propos de Chaïm Weizmann, du début du 20^{ème} siècle, décrits en introduction. La solution pour Israël pour répondre à ses besoins en eau, plutôt que l'intervention militaire et l'occupation, pourrait passer par la diplomatie et la coopération avec d'autres pays. Les accords entre la Turquie et Israël témoignent de cette possibilité de coopération. Ainsi le 1^{er} Juin 2004, Israël et la Turquie signaient un accord où Israël s'engageait sur 20 ans à construire une flotte d'une cinquantaine de tankers pour transporter 50 millions de m³ d'eau par an à partir de la Turquie.

Cet accord est la suite du développement d'une relation bilatérale entre les deux pays débutée en 1996 (Galland, 2008). Cette collaboration s'inscrivait, pour la Turquie, dans l'application de la déclaration de principe entre l'Organisation de Libération de la Palestine et Israël de 1993, dans le cadre du traité de paix entre Israël et la Jordanie signé en 1994. La Turquie souhaitait s'appuyer sur une collaboration hydrique afin de s'impliquer dans le processus de paix et de stabilisation régionale. Deux principaux projets virent le jour : l'acheminement d'eau par voie maritime et la création du « pipeline de la paix » entre la Turquie et les régions du Proche Orient et du Golfe. Les deux projets ont échoué. Le pipeline de la paix n'était pas viable économiquement et Israël devait se relier au pipeline en Syrie. Or les dirigeants israéliens ne voulaient pas être dépendants de la Syrie. Le second projet s'est arrêté le 4 Mai 2006. Les turcs ont mis en avant la hausse du prix du pétrole pour justifier cet arrêt et Israël l'ouverture de la station de dessalement d'Ashkelon. Les véritables raisons de cet arrêt sont sans doute plus politiques avec une volonté israélienne de réduire ses dépendances et des désaccords entre le parti islamique au pouvoir en Turquie et la politique israélienne à Gaza et en Cisjordanie.

L'évolution politique des Territoires palestiniens a sans doute également pesé sur la volonté grandissante d'autosuffisance hydrique d'Israël. Depuis l'arrivée au pouvoir du Hamas, le comité de l'eau israélo-palestinien a cessé de se réunir. Si Israël continue de fournir à l'Autorité palestinienne 60 millions de m³ d'eau, tous les projets et financements de distribution d'eau ont été arrêtés. Ces dispositions renforcent encore un peu plus les inégalités entre Israéliens et Palestiniens dans l'accès à l'eau.

2. Les relations israélo-palestiniennes dans le domaine de l'eau

2.1 Evolutions historiques

La loi israélienne sur l'eau de 1959 fait de l'eau un bien public soumis au contrôle de l'Etat. Cette loi empêche donc les Palestiniens de disposer librement de leurs ressources en eau. Suite à la guerre des Six Jours, Israël ira même plus loin dans sa politique sur l'eau à Gaza et en Cisjordanie. Ainsi, il existe une interdiction de création de toute nouvelle infrastructure hydraulique, forages et puits sans autorisation et une confiscation des ressources en eau qui sont déclarées propriété d'Etat par la loi de 1959. Pour faire appliquer cette loi, Israël utilise des décrets militaires. Dès 1967, Israël a contrôlé l'offre d'eau dans les territoires occupés. Les ordres militaires réglementent les questions de l'eau. Les autorités militaires israéliennes deviennent alors les seules responsables de l'octroi des autorisations de forage ainsi que de

l'utilisation de l'eau dans les Territoires palestiniens (Meyer, Ossipow, 2008, Haddad). Ces mesures sont justifiées par le fait que l'Etat hébreu considère l'eau comme un bien stratégique. De ce point de vue, toutes les mesures nécessaires doivent être prises par la puissance occupante pour des raisons de sécurité. La guerre des Six Jours aura permis à Israël d'accroître ses ressources en eau de manière considérable. Les Israéliens cherchent à conserver ces gains par une politique de colonisation en particulier en Cisjordanie. Cette politique limite le développement économique des Palestiniens et les poussent à migrer vers les Etats arabes voisins (Haddad).

En 1995, les accords d'Oslo II et notamment l'article 40 reconnaissent les « droits de l'eau des Palestiniens » mais ils renvoient leur négociation aux discussions sur le statut des Territoires palestiniens (Rousseau, 2007). Le traité maintient les quantités de ressources utilisées inchangées. Ce traité est donc partiellement défavorable à la partie palestinienne puisqu'il entraîne le statu quo des consommations qui est largement favorable aux Israéliens. Aujourd'hui, la renégociation d'un accord sur l'eau apparaît sans doute nécessaire. Mais cette négociation se heurte à l'occupation israélienne, aux positions extrémistes de certaines franges armées palestiniennes et à la difficulté de séparer un accord sur l'eau d'un accord sur le territoire (De Socio, 2008). S'il devait y avoir une nouvelle négociation, il serait intéressant que celle-ci s'appuie sur la Convention de 1997 sur les droits relatifs à l'utilisation des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation et en particulier sur le principe d'utilisation « équitable et raisonnable » des ressources en eau. Nous reviendrons sur cette convention dans la troisième partie.

2.2 La situation actuelle

Selon les lois internationales, en particulier les accords d'Oslo I et II, Israël doit fournir de l'eau potable aux Palestiniens. La plupart des ressources en eau d'Israël sont partagées par les Palestiniens. Il existe cependant de grandes inégalités entre israéliens et palestiniens. Au regard des principales ressources en eau, Israël utilise 80% des ressources en eau renouvelable des aquifères de Judée-Samarie et les Palestiniens les 20% restants. Ces aquifères de montagne représentent pourtant la principale ressource en eau des Palestiniens. En ce qui concerne le Jourdain, les Palestiniens n'y ont pas accès. Les terres et les fermes localisées le long de la rive ouest du fleuve ont été confisquées et la zone a été déclarée zone contrôlée militairement (Haddad). Le conflit militaire augmente le problème. Israël profite de sa supériorité pour occuper les points d'accès aux principales ressources hydrauliques et empêcher les Palestiniens de développer de nouvelles sources d'approvisionnement. Ces difficultés d'accès à l'eau pour les Palestiniens sont renforcées par la présence de check points et par les tanks d'eau sur les toits des maisons régulièrement pris pour cible par l'armée israélienne. En effet, depuis la deuxième Intifada, la situation s'est dégradée, l'armée israélienne et les colons attaquent les puits, empêchent les Palestiniens d'avoir accès à l'eau et essaient de les pousser à partir.

Les sujets de discorde entre les deux camps sont nombreux. En 2003, Jacob Kaidar, alors Ministre israélien de l'eau, dénonçait l'augmentation de puits illégaux creusés par les Palestiniens. Ces puits étaient estimés par les Israéliens à 2 000 dans la bande de Gaza. Les Palestiniens, de leur côté, considèrent les colonies illégales et ne veulent pas de développement israélien sur les territoires occupés, notamment la création de nouveaux puits. De plus, les Palestiniens considèrent les infrastructures hydrauliques sur leurs territoires comme leur propriété (Haddad).

Selon Meyer et Ossipow, il existe trois facteurs expliquant la dégradation des conditions hydriques. Tout d'abord, on assiste à une baisse des précipitations entraînant une diminution du renouvellement des nappes phréatiques. Cette baisse est en partie due au changement climatique. L'augmentation de la pollution a également un impact non négligeable sur la quantité et la qualité de l'eau disponible. Enfin les eaux des aquifères et du bassin du Jourdain sont soumises à une surexploitation croissante. Entre 1980 et 2000, la consommation en eau a quasiment quintuplé. L'importante densité démographique en Israël et dans les Territoires palestiniens exerce de fortes pressions sur les ressources en eau dans la région. La Palestine a toujours été une terre aride mais l'augmentation de la population et des besoins en eau accentue le stress hydrique. La Palestine a de faibles précipitations et donc de faibles quantités d'eau renouvelables (Haddad).

Le contrôle du bassin du Jourdain est très important dans la région car le fleuve possède des eaux de surface et des eaux souterraines. Le Jourdain prend sa source sur le Mont Hermon et parcourt 50 km avant d'entrer en Israël. Les eaux souterraines du Jourdain sont surexploitées. Au départ, Israéliens et Palestiniens se partagent les mêmes ressources en eau et sont donc confrontés aux mêmes problèmes. Cependant le rapport de forces et la politique israélienne ont pour effet de créer de fortes inégalités dans l'accès à l'eau.

2.3 Inégalités d'accès à l'eau

Les Israéliens ont, pour la plupart d'entre eux, conservé un mode de vie occidental. Ainsi la consommation en eau d'un Israélien est de 400 litres/jour, celle d'un colon israélien en Cisjordanie de 800 litres/jour et celle d'un palestinien en Cisjordanie entre 70 et 90 litres/jour (Assaf, 2005). La moyenne mondiale est de 170 litres/jour et le minimum recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé est de 100 litre/jour. De plus, les Palestiniens sont souvent victimes de coupures arbitraires dans l'approvisionnement en eau en particulier pendant l'été (Rousseau, 2007). 70 à 80% des villages palestiniens ne reçoivent de l'eau que quelques heures par semaine obligeant les populations à faire des réserves dans des conditions d'hygiène souvent hasardeuses. La population palestinienne a l'habitude de tenir compte de l'aridité de la région dans sa consommation en eau alors que les Israéliens vivent comme s'ils étaient dans un pays européen et leur développement agricole se fait en contradiction avec les ressources en eau locales.

A ces inégalités d'accès à l'eau, s'ajoutent des inégalités de prix. En principe, le prix payé par un consommateur palestinien est le même que celui payé par un Israélien or le PIB israélien est 20 fois plus élevé que le PIB palestinien (Rousseau, 2007). De plus, l'eau est fortement subventionnée dans les colonies juives. Un Palestinien doit payer quatre fois plus cher pour accéder à l'eau. Mekorot fait payer 0,7\$ le mètre cube pour usage domestique et 0,16\$ pour l'agriculture aux Israéliens. Il n'existe pas de prix différencié pour les Palestiniens qui payent chaque mètre cube 1,20\$ (Rousseau, 2007). 180 villages palestiniens ne sont toujours pas raccordés au réseau de distribution d'eau après plus de 30 ans d'occupation.

A Gaza, la situation est encore plus délicate. La superficie territoriale est petite et les précipitations sont faibles. La nappe phréatique se renouvelle difficilement. D'autant plus que cette nappe est surexploitée et on estime que 70% des ressources sont endommagées. Les Israéliens pompent de façon importante près de la bande de Gaza ce qui assèche les puits palestiniens et l'eau disponible devient saumâtre et polluée.

De manière générale, la situation actuelle est caractérisée par une asymétrie politique et économique totale (Meyer, Ossipow, 2008). Israël entretient une occupation qui définit un rapport de domination des Palestiniens. Tant que cette situation perdure, il apparaît difficile d'établir une coopération favorable aux deux acteurs. Du point de vue économique, les capacités palestiniennes à coopérer sont quasi-inexistantes. Les Palestiniens, pour avoir une certaine souveraineté, ont besoin d'une autorité politique suprême et indépendante, de pouvoir et de territoires bien définis, ce qui inclut les ressources en eau (Haddad).

3. Quelles limites et opportunités pour la coopération ?

Le conflit israélo-palestinien pourrait résumer l'ensemble des paradigmes de la question de l'eau : une ressource commune mais insuffisante et préemptée, une dégradation de sa qualité, des usages sectoriels concurrents, un conflit d'appropriation et une coopération en devenir (Calligé, 2008). L'eau peut être une belle opportunité pour développer la coopération régionale. Aucune guerre n'a eu pour objet direct l'appropriation d'une ressource en eau. Celle-ci est plus souvent l'objet de la mise en place de coopération⁴.

L'idée d'une coopération régionale pour la gestion de l'eau est assez ancienne. En 1936, Walter Clay Lowdermilk propose la mise en place d'une « Jordan Valley Authority » placée sous surveillance internationale. Cette autorité fait référence à la Tennessee Valley Authority (TVA) œuvrant dans la vallée du Tennessee aux Etats Unis (Rousseau, 2007). Cette idée d'autorité régionale allouant et gérant les ressources en eau fut reprise par le plan Johnston du nom d'un envoyé du Président Eisenhower en 1954-1955. Cette autorité devait être fondée sur la coopération interétatique des Etats riverains du Jourdain (Rousseau, 2007). Cette idée avorta puisqu'en 1959, dans sa loi sur l'eau, Israël fait des ressources hydrauliques « une propriété publique soumise au contrôle de l'Etat » (Rousseau, 2007). Cette décision empêche l'intervention d'une autorité supranationale et empêche les Palestiniens de disposer librement de leurs ressources en eau.

3.1 La politique israélienne comme frein à la coopération

Les ressources naturelles et notamment l'eau sont vues par Israël comme constitutives de la richesse d'un Etat et leur partage avec un tiers est un jeu à somme nulle. Si l'un gagne, l'autre perd. De ce point de vue, Israël mène une politique de type réaliste. Les Etats doivent contrôler les ressources dont ils dépendent. « Toute coopération autour des ressources naturelles et de leur répartition a tendance à être considérée comme génératrice de dépendance vis-à-vis de l'autre et donc de faiblesse » (Meyer, Ossipow, 2008). Cette politique a eu des conséquences néfastes sur le développement de toute possibilité de coopération. La coopération avec l'Autorité palestinienne signifierait une réallocation des ressources israéliennes et donc une perte des quantités d'eau disponible. Ce résultat irait à l'encontre des objectifs de l'Etat hébreu.

Les accords d'Oslo et la politique d'Yitzhak Rabin avaient laissé entrevoir des possibilités de briser cette « realpolitik » et de faire naître une coopération. Dans la Déclaration de Principes (Oslo I), les deux parties tombèrent d'accord sur la nécessité de gérer en commun les ressources en eau et sur la création d'un comité permanent pour la coopération dans la

⁴ Courrier de l'Unesco, *La guerre de l'eau n'aura pas lieu*, disponible sur http://www.unesco.org/courier/2001_10/fr/doss01.htm

gestion de l'eau. Dans Oslo II, Israël reconnaîtra les droits d'eau aux Palestiniens. Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, Oslo II était malgré tout sujet à controverse puisqu'il intégrait le principe du maintien des quantités d'eau utilisées. Ce principe évitait une réallocation des ressources et maintenait les inégalités entre Israéliens et Palestiniens. De plus, les accords d'Oslo II sont violés par les politiques d'annexion de territoires palestiniens, d'isolement des populations et d'appropriation des ressources naturelles (Meyer, Ossipow, 2008). Cependant les accords d'Oslo n'ont jamais été abrogés. Les droits à l'eau des Palestiniens restent des droits reconnus par les Israéliens et pourraient servir de base dans le futur développement d'une collaboration.

L'eau représente une priorité stratégique de la politique israélienne. Cela s'est traduit par la *realpolitik* menée par Israël pendant de nombreuses années. Cette politique permet à Israël de légitimer l'appropriation de ressources naturelles au nom de l'intérêt et de la sécurité de l'Etat. L'eau est considérée comme source de conflit plutôt qu'opportunité de coopération. La politique de désengagement et le fait qu'Israël ne veuille pas discuter avec le Hamas semblent être des freins supplémentaires à la coopération. La seule coopération possible est celle qui laisse entrevoir un gain substantiel pour les deux parties.

Palestiniens et Israéliens se partagent les ressources en eau même si ce partage s'effectue de manière déséquilibrée. Au-delà de la quantité d'eau dont ils disposent, ils sont donc confrontés aux mêmes problèmes, en particulier le difficile maintien de la qualité de l'eau. Le problème de la qualité de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau pourrait être une opportunité. L'eau est un bien divisible, ce qu'une partie utilise, l'autre partie ne peut l'utiliser. La qualité de l'eau est un bien indivisible. Les Israéliens redoutent l'épuisement des nappes phréatiques de Cisjordanie et la dégradation qualitative de l'eau. Ces préoccupations pourraient ouvrir une brèche pour le développement d'une coopération israélo-palestinienne (Meyer, Ossipow, 2008).

3.2 Les possibilités de coopération au regard du droit international

Dans le droit international, il existe principalement trois doctrines d'allocations des ressources en eau : la doctrine de la première appropriation, la doctrine des droits riverains et celle développée sur la base de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation de 1997. Israël s'appuie régulièrement sur ses droits historiques sur les ressources en eau des aquifères de montagne. Les Israéliens avaient développé un réseau de puits et de canalisations avant la création de l'Etat d'Israël. L'autorité palestinienne s'appuie quant à elle sur le principe de propriété et de souveraineté territoriale de la deuxième doctrine. Les ressources en eau des aquifères de montagne reposent à 90% sous le sol de la Cisjordanie. Ces deux premières doctrines donnent au détenteur légitime des ressources en eau une utilisation exclusive. A contrario, la troisième doctrine s'appuie sur une bonne gestion conjointe des ressources en eau et donc sur la coopération et le partage des responsabilités (Meyer, Ossipow, 2008).

Les principes de base de la Convention de 1997, signée le 14 Mai 1997 aux Nations unies, sont l'utilisation équitable et raisonnable, et donc responsable, des ressources en eau et l'obligation de ne pas causer de dommage. Cette dernière obligation prévoit un système de compensation en cas de dommage ou d'utilisation inégale. « Cette convention reconnaît la nécessité de procéder à des ajustements qui permettent de préserver l'égalité des droits de tous les Etats riverains, et à ne pas causer de dommages significatifs sur les ressources naturelles » (Mansour, 2003). Cette convention pourrait constituer une base intéressante

pour le développement de la coopération dans la gestion de l'eau entre Israéliens et Palestiniens. Malheureusement, elle n'est applicable qu'aux Etats signataires de la convention. La Palestine n'est pas reconnue en tant qu'Etat indépendant et Israël ne l'a pas signée. Au-delà de la coopération, cette convention, avec certains acquis des accords d'Oslo comme les droits de l'eau des Palestiniens, pourrait servir de base pour la renégociation de l'Article 40 d'Oslo II.

Malheureusement, les négociations sur l'eau sont arrêtées en raison de l'échec du processus de paix et de la deuxième Intifada en 2000. Israël se trouve dans une position difficile car sa consommation grandissante « à l'européenne » met en péril son propre approvisionnement et ses propres ressources. Cette évolution renforce l'Etat hébreu dans son absence de volonté de conclure un accord en adéquation avec la convention de 1997 des Nations unies. Israël doit notamment lutter contre le gaspillage et réorienter ses besoins, son agriculture tournée vers l'exportation utilise environ 70% de son eau (Mansour, 2003). Israël, tout comme l'Autorité palestinienne, utilise donc la grande majorité de ses ressources en eau pour le secteur agricole. Paradoxalement, l'agriculture ne participe que pour 3% au PIB israélien alors que du côté palestinien, ce secteur représente 33% du PIB (Meyer, Ossipow, 2008).

3.3 Le développement de projets : une source d'espoir

Malgré son objectif d'autosuffisance hydraulique, l'augmentation de la pression hydrique va sans doute pousser Israël à rechercher en dehors de ses frontières des solutions pour répondre à ses besoins. Ce besoin d'aide extérieure pourrait déboucher sur une collaboration régionale dans la gestion de l'eau entre les différents acteurs. Le partenariat avec la Turquie, même s'il a vécu, allait dans ce sens. Des accords entre Israël et la Jordanie existent déjà.

Ce partenariat Israël-Jordanie est peut être un sujet d'espoir dans la coopération régionale de gestion de l'eau. Dans ce cadre, un important projet de création d'un canal entre la Mer Rouge et la Mer Morte dont l'étude de faisabilité est financée par l'USAID a été lancé. Ce projet a été baptisé « canal de la paix » et a été discuté lors du Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002. Ce canal pourrait notamment être un moyen de relancer la diplomatie régionale et être l'occasion pour Israël de valoriser ses technologies de l'eau à l'échelle internationale (Galland, 2008). Ce projet, même s'il est critiqué par certains analystes, pourrait montrer qu'une coopération pour la gestion de l'eau est possible dans la région.

Israël souhaite valoriser ses technologies de l'eau à l'international, un peu comme ce que l'Etat hébreu a pu faire pour son industrie de l'armement. Israël, contraint par la rareté de l'eau sur son territoire, a dû développer des technologies innovantes pour répondre à ses besoins, comme par exemple le dessalement, la réutilisation des eaux usées ou encore les techniques d'irrigation. Son objectif est d'être compétitif et exportable à l'international. A cette fin, l'Etat hébreu n'hésite pas à mettre en avant ses 31 usines de dessalement ou son taux de réutilisation des eaux usées le plus important du monde. Son territoire sert de vitrine à ses avancées technologiques dans le domaine de l'eau. Le réchauffement climatique, le stress hydrique ou l'augmentation des besoins en eau des populations semblent offrir d'importantes opportunités commerciales pour Israël. Cette valorisation de son savoir-faire peut constituer pour Israël une motivation pour coopérer avec les pays voisins.

A ce titre, certains analystes évoquent un plan israélien pour la création d'une station de désalinisation répondant aux besoins palestiniens en Cisjordanie (Pearce, 2004). Cette usine permettrait de réduire les pressions sur Israël dans son obligation d'approvisionner les Territoires palestiniens en eau. L'usine de dessalement serait située à Caesaria sur les bords de la Méditerranée, en Israël, et l'eau serait ensuite acheminée vers 250 villages palestiniens de Cisjordanie. Les Israéliens veulent que les Etats Unis financent le projet. Ils garantissent le passage du pipeline à travers leur territoire. En contrepartie, Israël veut un accord lui permettant de conserver la plus grosse partie des ressources en eau de Cisjordanie. Pour certains experts israéliens, la désalinisation est la seule solution pour répondre aux besoins en eau de la Cisjordanie. Pour Uri Shamir, le directeur des recherches sur l'eau de l'Institut Israélien des technologies à Haïfa, le projet peut être réalisé d'ici 5 à 7 ans et doit être financé par la communauté internationale car les Israéliens ne veulent pas payer et les Palestiniens n'en ont pas les moyens.

Ce projet ne fait cependant pas l'unanimité. Il est critiqué par certains experts israéliens et étrangers. D'un point de vue économique et technique, la désalinisation et le transport de l'eau jusqu'à la Cisjordanie ne semblent pas être la meilleure solution. Par les efforts techniques nécessaires à la production et à l'acheminement, le coût de l'eau serait relativement élevé. Ce projet est étonnant puisque les ressources en eau dans le sol de la Cisjordanie sont relativement importantes.

Israël a développé un savoir-faire dans la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation. Ces dernières années l'Etat hébreu a également décidé d'investir lourdement dans des programmes de désalinisation. Certains, les plus optimistes, voyaient dans le développement de ces programmes une occasion de réduire les pressions israéliennes sur les aquifères de Judée-Samarie en Cisjordanie. Il apparaît que la désalinisation est un moyen, pour les dirigeants israéliens, à travers le projet de Caesaria, de conserver la mainmise sur ces aquifères.

Conclusion

Malgré la politique israélienne, la coopération dans le domaine hydraulique entre Israéliens et Palestiniens est quasiment la seule qui a survécu à la deuxième Intifada. En Cisjordanie, chaque jour, des ingénieurs palestiniens travaillent à la réparation et à l'entretien des canalisations israéliennes et inversement (Pearce, 2004). Cependant, les ingénieurs palestiniens manquent de connaissances et de moyens, notamment pour des projets de désalinisation.

D'un point de vue optimiste, les opportunités existent pour le développement d'une coopération entre Israéliens et Palestiniens dans le domaine de l'eau. Cela pourrait passer par la création de projets financés par la communauté internationale, qui permettent de mettre en avant le savoir-faire technologique israélien. La réponse à un problème comme la dégradation de la qualité de l'eau ne peut sans doute pas se faire sans une coopération régionale.

La plus grande limite à la coopération semble être l'inégalité des forces en présence entre Israéliens et Palestiniens. Cette inégalité empêche le développement de toute collaboration dans un cadre global. Les Israéliens ne semblent pas tenir compte des besoins des

Palestiniens et les Palestiniens n'ont pas les moyens de se faire écouter. La radicalisation du pouvoir d'un côté comme de l'autre semble encore devoir creuser ce fossé. Les politiques israéliennes comme la construction du mur ou la politique de désengagement vont dans ce sens. Ces deux plans mettent en avant les visées territoriales israéliennes et outre les colonies de peuplement, les installations de gestion de l'eau et les sources en eau représentent un intérêt stratégique. Au-delà de son objectif de contrer les attaques terroristes, la construction du mur constitue un moyen d'appropriation de certaines zones stratégiquement intéressantes en eau. Le plan de désengagement assure qu'Israël continuera à fournir les Palestiniens en eau conformément aux accords Oslo II mais ne mentionne pas la question du contrôle des ressources (Meyer, Ossipow, 2008). Ce plan unilatéral de désengagement va, par essence, à l'encontre de toute coopération et aura des incidences persistantes dans le domaine de l'eau.

Suite au travail d'une commission de l'eau en 2002, Israël a élaboré un plan transitoire de développement du secteur de l'eau pour la période 2002-2010. D'après le travail de la commission, les raisons du manque d'eau pour Israël sont la politique de la corde raide sans planification à long terme, les années de sécheresse, le manque de station de désalinisation, une inadéquation entre le prix de l'eau et la demande et enfin l'obligation de remplir les engagements internationaux. La commission pointe aussi la demande grandissante des besoins en eau des pays voisins comme la Jordanie ou les Territoires palestiniens. La commission ne mentionne donc pas la surexploitation liée à l'agriculture et le style de vie à l'occidental dans les raisons du manque d'eau. Le plan entend respecter les accords d'approvisionnement en eau à la Jordanie et la Cisjordanie mais il entend également contrôler l'apport en eau à ces pays. Cela passe donc par le contrôle des aquifères de montagne de Cisjordanie. Le plan pour le développement du secteur de l'eau ne fait jamais allusion à une possible coopération entre Israéliens et Palestiniens.

A l'heure actuelle, la seule coopération susceptible d'être développée est une coopération dans laquelle Israël aurait à gagner. Cela ne sera pas l'offre d'eau puisque Israël utilise déjà la majorité des ressources palestiniennes. Les Territoires palestiniens n'ont plus rien à offrir de ce point de vue alors qu'une redistribution apparaît nécessaire. Les seules opportunités semblent être le maintien de la qualité de l'eau et la valorisation du savoir faire israélien que l'Etat hébreu pourrait ensuite vendre à l'étranger.

La question est de savoir si un accord sur le processus de paix est un pré-requis au développement de la coopération hydraulique ou si cette coopération pourrait servir de base dans les négociations de paix. Pour Haddad, la coopération bilatérale et régionale dans la découverte de nouvelles ressources en eau ou dans la gestion de ces ressources est un pré-requis et une part de la paix et de la stabilité dans la région. Nul doute que, comme Pearce le mentionne, Israéliens et Palestiniens collaborent localement dans la gestion de l'eau mais le chemin est encore long pour élever cette collaboration au niveau national. Les derniers événements, comme l'intervention israélienne à Gaza, semblent abonder dans ce sens.

Bibliographie

Assaf S. A., 2005, *Water in Palestine: Acknowledging the Past, comprehending the Present and facing the Future*, International Conference: Water Values and Rights, Palestine Academy Press, p. 896.

BBC News, 2003, *Israel Stealing Water from Palestine*, BBC News world edition, 16 June 2003, [en ligne], disponible sur :
http://www.thewe.cc/weplanet/news/water/water_war_leaves_palestinians_thirsty.htm (le 8/03/09).

Calligé Laurent, Ghai Aniket, Meyer Jérôme, Ossipow William, De Socio Valentina, 2008, *De l'eau et de la paix: conflit et coopération israélo-palestiniens*, Fondation GIPRI, l'Harmattan, 192 p.

Courier de l'Unesco, *La guerre de l'eau n'aura pas lieu*, [en ligne], disponible sur
http://www.unesco.org/courier/2001_10/fr/doss01.htm (le 8/03/09).

Galland Franck, 2008, *Israël : la quête permanente de la sécurité hydraulique*, dans *L'eau : Géopolitique, enjeux, stratégies*, pp 29-48, 2008, CNRS éditions.

Haddad Marwan, *Politics and Water management : a Palestinian Perspective*, Israel-Palestine Center for Research and Information (IPCRI), [en ligne], disponible sur :
<http://www.ipcri.org/watconf/papers/marwan.pdf> (le 8/03/09).

Mansour Sandrine, 2003, *La question de l'eau en Palestine-Israël*, Association France Palestine Solidarité, le 7 Août 2003, [en ligne], disponible sur : <http://www.france-palestine.org/article16.html> (le 8/03/09).

Pearce Fred, 2004, *Israel lays Claim to Palestine's water*, New Scientist, 27 May 2004, [en ligne], disponible sur : <http://www.newscientist.com/article/dn5037-israel-lays-claim-to-palestines-water.html> (le 8/03/09).

Rousseau André, 2007, *La guerre de l'eau*, Alternatives Internationales, 30 Avril 2007, [en ligne], disponible sur : <http://alternatives-international.net/article780.html> (le 8/03/09).